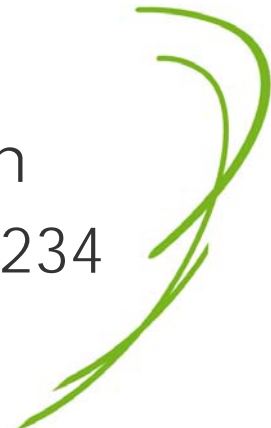




agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°234



Ecole doctorale de Sciences Po

PRES Sorbonne Paris Cité
Institut d'Etudes Politiques de Paris

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. André-Paul FROGNIER, Université catholique de Louvain, Belgique

Experts :

Mme Claude-Isabelle BRELOT, Université Lyon 2

Mme Delphine COSTA, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Mme Myriam DORIAT-DUBAN, Université de Lorraine

M. André DUCRET, Université de Genève, Suisse

Mme Marie-Hélène SA VILAS BOAS, Ecole Polytechnique de Paris

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Gilles PINSON

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale de *Sciences Po* (ED 234) est rattachée à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (FNSP-IEP de Paris) et s'inscrit dans le PRES Sorbonne Paris Cité. Ses locaux sont situés au 199 boulevard Saint-Germain, Paris 7^e. Elle constitue la seule ED à laquelle les unités de recherche de Sciences Po sont rattachées et les doctorants de Sciences Po inscrits. Cinq disciplines y sont représentées : la science politique, la sociologie, l'histoire, l'économie et le droit. L'ED de Sciences Po regroupe huit unités de recherche, parmi lesquelles on dénombre quatre Unités Mixtes de Recherche (UMR) et trois équipes d'accueil (EA) :

- UMR 7049 : Observatoire sociologique du changement (OSC),
- UMR 7050 : Centre d'études et de recherches internationales (CERI),
- UMR 7116 : Centre de sociologie des organisations (CSO),
- UMR 7048 : Centre de recherche politique de Sciences Po (Cevipof),
- EA 113 : Centre d'histoire de Sciences Po,
- EA 4459 : Centre d'études européennes (CEE),
- EA 4460 : Département d'économie de Sciences Po,
- EA 4461 : Ecole de droit de Sciences Po.

A noter qu'une équipe d'accueil d'économie, l'EA *Groupe d'économie mondiale* (GEM, EA 3395), qui faisait partie jusque récemment à l'ED, a été fermée en décembre 2012.

Au moment de la visite, 460 doctorants étaient inscrits à l'ED. Cette dernière peut s'appuyer sur une communauté de 212 enseignants-chercheurs et chercheurs. Toutefois, du fait des conditions plus strictes d'accès au doctorat mises en place par l'ED, le nombre d'inscrits par année a progressivement diminué. Alors que 381 doctorants avaient été inscrits entre 2004 et 2007, ce nombre s'est réduit à 324 pour la période 2008-2011.

L'ED de Sciences Po est remarquablement bien dotée en financements doctoraux. Elle bénéficie en moyenne de 13 à 14 contrats doctoraux par an depuis 2009, auxquels s'ajoutent les financements externes (52 pour les inscrits en 2012 ; allocations Ile-de-France, allocations DGA, conventions CIFRE, allocations de gouvernements étrangers, etc.), mais aussi les bourses doctorales propres à Sciences Po (15 en 2012 avec une augmentation régulière depuis 2009). Au final, la diminution graduelle des volumes d'inscrits associée à l'augmentation progressive des financements ont permis une augmentation du taux de financement.

Depuis la réforme entreprise en 2008, la formation au sein de l'ED a été « refondamentalisée », selon les termes utilisés à Sciences Po. Il s'est agi d'abandonner les 15 programmes de formations préexistants, jugés trop inégaux, et de renforcer la formation proprement disciplinaire des doctorants. Cinq programmes doctoraux correspondant aux cinq disciplines représentées au sein de l'ED ont été ainsi mis en place. Ainsi la formation doctorale est-elle largement organisée aujourd'hui autour de ces programmes doctoraux disciplinaires. Ces programmes sont dirigés par des directeurs des études doctorales.

La gouvernance de l'ED s'organise autour de deux structures. Le conseil de l'ED réunit les directeurs des unités de recherche accueillant les doctorants, les directeurs des programmes et des mentions, des personnalités extérieures (universitaires ou non) et les représentants élus des doctorants. Le conseil de l'ED se réunit au moins trois fois par an. Il adopte le programme d'action de l'école et assiste son directeur dans sa mise en œuvre. Il se prononce sur l'organisation et le fonctionnement de l'école et délibère sur les attributions des financements aux doctorants. Le comité exécutif est quand à lui constitué du directeur, des directeurs des programmes doctoraux et des directeurs des unités de recherche d'accueil. Il attribue les financements doctoraux, définit l'offre de formation et fixe un certain nombre de règles (concernant notamment la composition des jurys de soutenance).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED a créé les organes de gouvernance nécessaires pour gérer collectivement un nombre considérable de doctorants. Il s'agit du conseil, du comité exécutif et du comité exécutif restreint. On observe cependant que le conseil n'est pas constitué conformément à l'arrêté de 2006 : il comporte 32 membres au lieu de 26. Il serait souhaitable de



compter 13 académiques internes et 13 externes (représentant le personnel administratif, les doctorants, avec un minimum de 5, et des personnalités extérieures). Actuellement, la présence de représentants du monde économique et social apparaît trop restreinte. Par ailleurs, la représentation étudiante est biaisée en faveur des disciplines comptant le plus de doctorants, à savoir la science politique et la sociologie. Des quotas ou a minima quelques règles simples pourraient remédier à cette situation, *e.g.* représentation d'au moins trois disciplines, avec un roulement entre disciplines.

Les compétences de chacune de ces instances, et particulièrement celles du comité exécutif et du comité exécutif restreint, qui semblent jouer tous deux un rôle décisionnel important, n'apparaissent pas clairement dans le dossier remis au comité. Le personnel administratif et les doctorants ne sont pas représentés dans ces instances. Toutefois, si, lors de l'évaluation de 2009, il y avait des revendications en ce sens dans chacun de ces deux corps, celles-ci ne se sont plus exprimées en 2013.

Les critères d'admission, de soutenance et de radiation ont été mieux précisés que lors de la précédente évaluation, sans toutefois que la Charte des thèses ait été modifiée, ce qui serait toutefois nécessaire. Il apparaît aussi que des efforts ont été consentis pour faire converger les critères d'accès au doctorat entre les différentes disciplines.

En matière de suivi, la mise en place des comités de thèse est également à saluer. Ces comités assurent une fonction de veille collective face aux défaillances éventuelles des doctorants ou de leur direction. Par ailleurs, il a été décidé de créer un poste de « médiateur », lequel reste encore à institutionnaliser.

L'ED de Sciences Po est particulièrement bien dotée à la fois en contrats doctoraux mais également en ressources de différentes natures mises à sa disposition par son seul et unique établissement de tutelle. On rappellera les dotations exceptionnelles (et croissantes) en bourses doctorales « maison » (*cf.* plus haut). Mais l'ED est aussi très bien dotée en locaux et en personnel administratif. Les locaux de l'ED sont, pour l'essentiel, réunis au même endroit et ceux des unités de recherche ne sont pas éloignés. Pas moins de 13 personnes participent au fonctionnement et à la gestion de l'ED. Le site web de l'ED est apprécié des étudiants. Par ailleurs, ces dotations permettent à l'ED d'avoir une politique d'aide à la mobilité des doctorants à la fois ambitieuse et transparente. Toutefois, on peut regretter que les informations sur le budget soient lacunaires dans le dossier remis au comité. Un des atouts principaux de l'ED réside sans conteste dans son ouverture internationale. En ce sens, la présence d'un membre étranger dans les jurys de soutenance et le développement des co-tutelles sont des points très positifs.

Les unités de recherche qui constituent l'adossement de l'ED offrent un remarquable potentiel scientifique de renommées nationale et internationale. Il importe cependant que la visibilité de l'ED en tant que telle soit mieux assurée par rapport à celle des unités et des programmes doctoraux.

Enfin, le comité regrette que la partie « projet » du dossier se limite à la consolidation de l'existant. On pouvait attendre de l'ED un effort de prospective rejaillissant sur la stratégie de recherche, par ailleurs très peu développée, et de placement de l'institution. Nul doute que la richesse de l'adossement scientifique de l'ED puisse rendre cet effort non seulement possible mais fructueux, que ce soit à l'échelle de l'établissement ou à celle du PRES.

Encadrement et formation

En termes d'encadrement, de vrais progrès ont été faits. Ils se traduisent par la baisse du nombre de doctorants par directeur de thèse (entre 2011 et 2012, le taux d'encadrement est passé de 4,37 à 3,73), l'augmentation du nombre de soutenances de thèse par an (75 thèses soutenues en moyenne par an sur la période 2009-12 contre 54 sur la période 2004-2008), ou encore la baisse de la durée moyenne des thèses. La mise en place de dispositifs de direction collégiale des thèses, associant les directeurs « officiels » à d'autres enseignants, y compris non HDR, est à mettre au crédit de certains programmes doctoraux. Elle a, en outre, le mérite de rompre le face-à-face entre le directeur et le doctorant, mais aussi de former les enseignants non HDR à la direction de thèse. La mise en place d'un rapport annuel des doctorants et la constitution des comités de thèse statuant sur les autorisations de réinscription est aussi à apprécier positivement.

Il n'en reste pas moins que des inégalités de traitement existent entre les unités de recherche, inégalités que l'ED n'a que partiellement nivelées. En témoigne la présence d'un tutorat dans certaines unités seulement. Des problèmes d'encadrement subsistent aussi pour certains directeurs de thèse, même si ceux-ci sont en voie probable de résorption du fait de l'action énergique des comités de thèse. A l'avenir, il conviendrait que l'ED fixe un nombre maximum de thèses à encadrer par chaque directeur de thèse en s'efforçant de contourner les effets pervers qu'engendre la prime d'encadrement doctoral. Par ailleurs, il subsiste encore 40 doctorants sur 436 qui sont au-delà des 6 ans.

Le taux de thèse financées est satisfaisant : il se rapproche actuellement de 75 %, toutes les données n'étant pas disponibles pour 2012. Les doctorants apprécient les efforts de l'ED à ce sujet. Ils souhaiteraient cependant que des



clarifications soient apportées sur la répartition des financements entre ED et laboratoires qui sont considérés comme ayant également un soutien financier à apporter aux doctorants. Ils aimeraient aussi que les informations sur les financements de la thèse au-delà de la troisième année soient plus importantes.

L'ED a fait le choix de ne pas participer au « Nouveau Chapitre de la Thèse » (NCT). Sa direction n'a explicité ce choix ni dans le rapport, ni au cours de la visite, mais on peut considérer qu'il est logique au regard du choix de privilégier un « placement » essentiellement académique des docteurs issus de l'ED. Néanmoins, si l'on peut considérer que le dispositif NCT est peu adapté aux sciences humaines et sociales et que l'insertion professionnelle est organisée par ailleurs au sein de l'ED de Sciences Po, on peut aussi penser que celle-ci bénéficie des moyens matériels et d'un environnement socio-professionnel qui lui permettraient de réfléchir à l'adaptation du dispositif à son public.

L'offre de formation est certainement attractive, notamment à l'étranger (1/3 environ de doctorants viennent de l'étranger). La stratégie de « refondamentalisation disciplinaire » des études doctorales privilégiée depuis la réforme de 2008, et qui consiste à organiser la formation doctorale autour de dispositifs disciplinaires, les cinq programmes doctoraux en science politique, sociologie, droit, économie et droit, est fortement défendue par la direction de l'ED. Elle est tout à fait recevable eu égard à la formation initiale des étudiants de Sciences Po marquée par une diversité disciplinaire qui peut nuire à la pleine acquisition de fondamentaux proprement disciplinaires. Néanmoins, le corollaire de ce choix est une offre de formation encore trop cloisonnée et qui s'avère peu pluri-disciplinaire au final.

Les enseignements doctoraux transversaux en méthodologie devraient, par conséquent, être encouragés dans le prolongement du Programme Avancés Méthodes des Sciences Sociales (PAMMS). Ce programme pourrait être valorisé pour construire une offre de formation méthodologique pluri-disciplinaire et ce, au-delà de la sociologie et de la science politique qui sont, pour l'heure, les seules disciplines concernées par le PAMMS. Il s'agit là d'une demande récurrente des doctorants.

Les étudiants ne semblent pas profiter du Centre de Formation Doctorale et d'Insertion Professionnelle (CFDIP) du PRES pour les modules d'insertion professionnelle, alors que ce dispositif semble très prisé par les doctorants rattachés aux autres ED de Sciences Humaines et Sociales du PRES. Certes, l'ED de Sciences Po a sa propre offre, mais elle semble peu étoffée. Ceci semble s'expliquer par le pari fait par la direction de l'ED de privilégier des carrières académiques au détriment des autres débouchés professionnels possibles. Mais l'on peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un pari risqué eu égard à l'état du marché du travail dans ce secteur. Il en résulte que les étudiants font des démarches individuelles vis-à-vis de Sciences Po Avenir, structure d'orientation interne à Sciences Po, pour la question de leur insertion professionnelle hors secteur académique. Cette question est un exemple des problématiques que l'ED devrait aborder dans le cadre de son projet (*cf. infra*). Par ailleurs, l'essentiel des formations est peut-être trop concentrée sur la première année. On pourra également s'étonner que l'ED n'ait pas véritablement formulé de recommandations claires à destination des doctorants sur la question des publications au cours de la thèse.

Les doctorants apprécient fortement l'offre de bibliothèque que Sciences Po leur destine, une bibliothèque qui sert à la fois d'outil de formation et de lieu de socialisation.

Suivi et Insertion

L'ED possède une bonne connaissance globale du devenir des docteurs. La situation professionnelle de 805 docteurs sur 1100 est connue. Il n'empêche que certaines données sont manquantes, comme le reconnaît du reste l'ED qui entend encore progresser dans ce domaine, notamment pour le taux de contrats post-doctoraux en France (Université ou EPST). En outre, des résultats différents apparaissent selon les documents fournis. L'effort d'information reste néanmoins méritoire et nul doute que des efforts supplémentaires permettraient à l'ED d'être exemplaire sur ce critère.

On observera que le taux d'insertion est très bon sur le marché académique (environ $\frac{3}{4}$ des docteurs) et satisfaisant dans le secteur public et le secteur privé.

● Appréciation globale :

Les progrès sont manifestes par rapport à la précédente évaluation, et ce sur à peu près tous les plans, à l'exception de la répartition des compétences entre les organes centraux de la gouvernance pour certains aspects (conformité, représentativité, compétences).

L'ED est dotée de moyens exceptionnels qui lui permettent notamment de financer des doctorats sur fonds propres et d'avoir une structure administrative sans égale.

Ses programmes doctoraux sont attractifs tant en France qu'à l'étranger. L'offre de formation internationale est très appréciée. Globalement, les doctorants sont aujourd'hui satisfaits de l'ED, alors que plusieurs critiques étaient exprimées lors de l'évaluation de 2009.

Ces moyens mériteraient d'être au service d'une harmonisation encore plus poussée des pratiques d'une unité et d'un département à l'autre en termes de suivi, et ce en vue d'une formation doctorale où l'appartenance disciplinaire serait rendue compatible avec une formation méthodologique transversale plus affirmée. Ils justifieraient aussi d'engager une réflexion prospective sur l'avenir de l'ED et sur les stratégies futures qui seront nécessaires tant sur le plan du fonctionnement de l'institution que sur ses programmes de formation.

Le comité tient à préciser que si les notes attribuées sur chacun des trois critères ne signalent pas de manière évidente des progrès depuis la dernière évaluation de l'AERES, il a unanimement considéré que ces progrès étaient manifestes. Ces notes reflètent donc moins une absence de progrès qu'une évaluation comparative avec d'autres ED, le plus souvent bien moins dotées en moyens humains et financiers.

- Points forts :

- L'internationalisation.
- La qualité de l'adossement scientifique.
- Les efforts réalisés en termes de taux de soutenance, de durée de thèse, de taux de financement et de taux d'insertion professionnelle en enseignement et recherche.
- Une avancée en termes d'auto-évaluation.
- L'harmonisation des procédures et critères d'admission en doctorat et des suivis des thèses.
- L'introduction d'une collégialité dans le suivi des thèses.
- Une attractivité certaine, un afflux d'étudiants venant d'ailleurs.
- L'importance des moyens dévolus à la formation doctorale.
- Une bonne connaissance globale du devenir des docteurs
- La satisfaction globale des doctorants.

- Points faibles :

- Dimension prospective du projet manquante.
- Inégalités internes en termes de taux d'encadrement en fonction des directeurs et des unités de recherche.
- Insuffisance des enseignements méthodologiques pluri-disciplinaires.
- Problème d'identité de l'ED par rapport aux programmes doctoraux.
- Un flou dans les compétences des organes de gestion, non conformes à l'arrêté de 2006.
- Quelques rares lacunes en matière d'information sur le devenir professionnel des docteurs, notamment pour ceux bénéficiant de contrats post-doctoraux en France
- Un déséquilibre dans la représentation des disciplines au niveau des élus doctorants.

Recommandations pour l'établissement

Le comité d'expertise propose de suivre ou d'explorer les recommandations suivantes :

- Clarifier et revoir la composition du conseil de l'ED et son rôle par rapport au comité exécutif et au comité exécutif restreint.
- Développer l'offre de formation méthodologique transversale et pluri-disciplinaire.
- Parachever l'amélioration du suivi des doctorants dans le prolongement de ce qui s'est fait depuis la réforme de 2008 et le précédent rapport AERES.
- Mettre en place une réflexion prospective et un budget prévisionnel.
- Mettre à jour la charte des thèses en fonction des nouvelles dispositions mises en place au sein de l'ED.
- Institutionnaliser dans les meilleurs délais les procédures de médiation.



Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Ecole doctorale de Sciences Po Observations sur le rapport d'évaluation AERES 2013

- Gouvernance

- Après avoir indiqué que « l'ED a créé les organes de gouvernance nécessaires pour gérer collectivement un nombre considérable de doctorants », le rapport note que « le conseil n'est pas constitué conformément à l'arrêté de 2006 : il comporte 32 membres au lieu de 26 ».

Ce point a été abordé lors de la visite et la direction de l'ED a expliqué aux membres du comité que nous avons pris en compte les évolutions récentes de Sciences Po - la création des nouvelles entités d'accueil, des mentions au sein des programmes, des directeurs d'études – et jugé utile d'en assurer la représentation au sein du conseil car ces instances sont impliquées directement dans l'encadrement et la vie des doctorants. Toutefois, la direction de l'ED a bien l'intention de faire évoluer le dispositif conformément à l'arrêté de 2006.

Si la critique concernant le nombre des membres du conseil s'appuie sur les textes réglementaires, ce n'est pas le cas pour les autres critiques portant sur la gouvernance de l'école. :

- « La représentation étudiante est biaisée en faveur des disciplines comptant le plus de doctorants, à savoir la science politique et la sociologie. Des quotas ou a minima quelques règles simples pourraient remédier à cette situation, e.g. représentation d'au moins trois disciplines, avec un roulement entre disciplines. »

Tout d'abord, comme nous l'avons indiqué lors de la visite, les doctorants venant des autres disciplines étaient représentés les années précédentes. Ensuite, les élus doctorants de l'école sont en contact permanent avec les représentants des doctorants au sein de chaque unité d'accueil, y compris le département d'économie, l'école de droit et le Centre d'histoire. Enfin, l'arrêté de 2006 invoqué par le comité en ce qui concerne le nombre des membres du conseil de l'ED ne dit rien de la répartition équilibrée par discipline des élus doctorants. On peut d'ailleurs se demander comment on pourrait appliquer la recommandation d'« un roulement entre disciplines » car cela impliquerait que la direction de l'ED exerce une pression sur les candidatures, ce qui ne semble ni possible ni souhaitable.

- Les compétences ... du comité exécutif et du comité exécutif restreint ... n'apparaissent pas clairement dans le dossier. Le personnel administratif et les doctorants ne sont pas représentés dans ces instances. Toutefois, si, lors de l'évaluation de 2009, il y avait des revendications en ce sens dans chacun de ces deux corps, celles-ci ne se sont plus exprimées en 2013 ».

L'Ecole doctorale a créé ces instances pour assurer un meilleur fonctionnement de l'école, et, comme indiqué plus haut, le comité d'évaluation reconnaît que cela a permis à l'ED de « gérer collectivement un nombre considérable de doctorants ». En outre, le comité de visite ne s'appuie sur aucune base juridique pour déplorer le fait que le personnel administratif et les doctorants n'y sont pas représentés, ni ne précise quelle en serait l'utilité par rapport à la situation actuelle.

- Insuffisance des enseignements méthodologiques pluridisciplinaires.

Nous comprenons en partie cette critique. Depuis la réforme de 2008, l'ED s'est concentrée sur la création de formations systématiquement structurées autour des axes disciplinaires, afin de former de véritables experts, non seulement dans le champ de recherche spécifique choisi pour la thèse, mais aussi, et surtout, dans la discipline de rattachement. Toutefois, comme indiqué dans le dossier (et relevé dans le rapport AERES) il existe des formations comme « Programme Avancé Méthodes des Sciences Sociales » (PAMMS), « Formation à la recherche documentaire », « Effective communication in English », « Formation à la feuille de style », « Faire son 'Research Design' » et « Interviewer les dirigeants » qui sont ouverts à tous les doctorants.

- Inégalités internes en termes de taux d'encadrement en fonction des directeurs et des unités de recherche

Le taux d'encadrement reste une préoccupation majeure de la direction de l'ED. Nous regrettons néanmoins que le rapport ne souligne pas, malgré les données fournies dans le dossier, l'amélioration considérable apportée à cet égard depuis la dernière évaluation, ni des mesures prises récemment afin de remédier encore davantage à cette situation. En effet, comme nous l'avons indiqué dans le dossier, en 2012, 5 directeurs de thèse assurent 72 directions soit 16,2% de l'effectif total. Mais la situation a sensiblement évolué: puisqu'en 1992, les 5 directeurs de thèse encadrant le plus grand nombre de doctorants supervisaient 31,4 % de l'effectif total. Depuis cette année (et cela a été souligné lors de notre discussion avec le comité de visite), nous avons décidé, puisque c'est en science politique que ce phénomène est le plus prononcé, de ne plus demander aux candidats dans cette discipline de trouver un directeur de thèse avant l'inscription afin de pouvoir mieux répartir les supervisions de thèse..

- Dimension prospective du projet manquante

Enfin, le rapport évoque ce dernier point faible et exprime le regret que le projet se limite à la consolidation de l'existant. Pourtant, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, la mise en place de la réforme de 2008 n'est pas encore achevée et nous souhaitons améliorer encore davantage le taux de financement, les procédures d'admission, les modalités d'encadrement, de suivi et de placement académique. Cette réforme s'est voulue très ambitieuse et quand on parle de « consolidation de l'existant », c'est aux objectifs de cette réforme que l'on se réfère. Si beaucoup de travail a déjà été accompli en vue d'atteindre ces objectifs, leur pleine réalisation nécessite encore des efforts de la part de l'Ecole.

En conclusion, certaines améliorations proposées par l'AERES présentent de l'intérêt. Et l'on doit se réjouir de l'appréciation très positive portée par le comité d'évaluation sur le fonctionnement de l'Ecole dans les domaines les plus importants tels l'encadrement pédagogique et administratif, l'adossement scientifique, les financements ou le suivi des doctorants et docteurs. La reconnaissance par le comité d'évaluation des progrès considérables réalisés par rapport à la dernière évaluation est un encouragement à poursuivre la politique engagée depuis 2008.